Envoyé en préfecture le 22/12/2025
Reçu en préfecture le 22/12/2025
Publié le
ID : 029-212901060-20251219-202549-DE

*COMMUNE DE LANDRÉVARZEC*

*KUMUN LANDREVARZEG*

# CONSEIL MUNICIPAL
# SÉANCE DU 19 DÉCEMBRE 2025

| Nombre de membres : | |
|---|---|
| En exercice : | 19 |
| Présents : | 15 |
| Absents excusés : | 2 |
| Absent : | 2 |
| Procurations: | 2 |

L'an deux mil vingt-cinq, le dix neuf décembre, à vingt heures, le Conseil municipal, de Landrévarzec, régulièrement convoqué le 12 décembre, s'est réuni, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Paul BOEDEC, Maire.

**Présents :**
Paul BOEDEC, Morgane COLLEOC, Dominique COLLOCH, Stéphane RIOU, Sébastien CORBEL, Yvonne AUTRET, Isabelle BONNEFOY, Alexandre DUBRAY, Louis KERNALEGUEN, Gwenole LE SOLLIEC, Benoit PIRIOU, Michel RANNOU, Éric REYX, Nagareta ROY, Hervé TRELLU.

**Absents excusés :**
Aurélie BODENNEC, Gwendal HERVE,

**Absent :**
Florian CROISSANT, Myriam LE BERRE,

**Pouvoirs :**
Aurélie BODENNEC donne procuration à Sébastien CORBEL
Gwendal HERVE donne procuration à Gwenole LE SOLLIEC

**Secrétaire de séance :**
Morgane COLLEOC.

## DÉLIBÉRATION N° 2025-49 : QBO – APPROBATION DU RAPPORT DE LA COMMISSION D'ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFÉRÉES (CLECT)

*Rapporteure : Madame Dominique COLLOCH, Maire adjointe en charge des Finances.*

Madame l'Adjointe au Maire en charge des finances présente le rapport de la Commission d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) qui s'est tenue le 26 novembre dernier. La CLECT se réunit pour évaluer le montant des charges (et recettes) transférées à l'occasion d'un transfert de compétence à l'EPCI ou pour donner un avis sur les évolutions d'attribution de compensation (AC) et sur les montants de ces attributions.

La réunion du 26 novembre a porté sur la mise à jour des voiries des ZAE (Zones d'activités économiques) ainsi que le transfert de la THLV (Taxe d'habitation sur les logements vacants) aux Communes.

Pour Landrévarzec, l'évaluation définitive des AC pour 2025 s'établit comme suit : Fonctionnement + 346 070 € et investissement : -19 332 €. Et leur évaluation provisoire pour 2026 à 340 897 € en fonctionnement et -19 332 € en investissement.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, approuve, le rapport de la CLECT du 26 novembre 2025.

Envoyé en préfecture le 22/12/2025
Reçu en préfecture le 22/12/2025
Publié le
ID : 029-212901060-20251219-202549-DE

| VOTE | | | |
|---|---|---|---|
| Votants : 17 | Pour : 17 | Abstention : 0 | Contre : 0 |

Pour copie conforme
Le Maire,
Paul BOËDEC

